

**EXPLOITATION DES FORETS DE LA KARASTA,**  
DANS LA KABILIE ORIENTALE,  
sous LA DOMINATION TURQUE.

Les incursions des pirates barbaresques, qui pendant plusieurs siècles désolèrent le bassin de la Méditerranée, ont été bien souvent décrites et depuis longtemps sont passées dans le domaine de l'histoire. La biographie du raïs Hamidou, ainsi qu'une foule d'autres récits maritimes, dûs à la plume consciencieuse et infatigable de notre collègue, M. Devoux, nous ont également initiés à la vie intime de ces redoutables écumeurs de mer de l'ancienne Régence. Il existe, à ma connaissance, un important sujet d'étude ayant une certaine connexité avec ce qui précède, qui cependant n'a pas encore été effleuré : je veux parler des moyens employés par les corsaires algériens pour entretenir leur marine (1).

Si nous étions placés dans l'une de nos villes du littoral, ou plutôt à Alger même, nous pourrions essayer d'approfondir cette question. Au milieu des anciens raïs, il serait possible d'obtenir des renseignements exacts, mais ce n'est certes pas sur notre roc de Constantine et réduits à nos propres ressources que nous oserions formuler une opinion péremptoire sur un sujet de cette nature. Notre travail se bornera donc à étudier l'exploitation de la Karasta, nom donné aux bois d'œuvre en général et, par extension, à tout le pays couvert de forêts qui borde le golfe de Bougie.

Quoi qu'il en soit, je crois, d'après mes souvenirs, basés sur ce que j'ai lu ou ce que j'ai ouï dire, que les constructeurs algériens proprement dits n'ont jamais réussi à créer autre chose que des bateaux côtiers, tels que *tartanes* ou *chebeks* et, peut-être

(1) Les anciens auteurs européens qui ont traité de l'esclavage des chrétiens dans ce pays, comme Haedo, Marmol, Aranda, surtout ces deux derniers qui en avaient fait personnellement l'expérience, ont donné de précieux renseignements sur le sujet dont il s'agit ici. Du temps d'Haedo, les constructeurs maritimes d'Alger tiraient le bois des montagnes de Cherchel (Topografía de Argel, p. 16). - N. de la R.

encore, des bricks; leur science et les ressources locales dont ils disposaient ne leur permettaient guère de franchir cette limite. S'il leur est arrivé parfois de faire mieux, c'est qu'à prix d'argent, ils ont attiré chez eux des charpentiers européens (1) ou qu'ils ont employé la main-d'œuvre d'ouvriers également européens détenus en esclavage. Or donc, je pense que les navires qu'ils possédaient et d'une dimension supérieure à ceux que nous venons d'indiquer provenaient de chantiers européens.

Les nombreuses captures effectuées sur la marine marchande des états civilisés les mettaient à même de faire choix de bâtiments, qui, après quelques transformations, pour accélérer la vitesse de leur marche et les disposer au combat, pouvaient être avantageusement utilisés à la course. Venaient ensuite, mais plus rarement, les navires de guerre, corvettes, frégates ou vaisseaux qu'ils parvenaient à surprendre et à amariner avec des forces disproportionnées (2). Quant à ceux-ci, il leur suffisait de changer le pavillon, puisqu'ils étaient déjà tout prêts pour l'usage auquel ils allaient être destinés.

Mais, dans leurs campagnes aventureuses, en tenant la mer pendant des saisons entières, à la recherche de riches butins, ces bâtiments, de quelque nature qu'ils fussent, ne manquaient pas de subir la loi commune, c'est-à-dire d'être tantôt avariés par les tempêtes et tantôt désemparés en s'attaquant imprudemment à plus fort qu'eux. Ils étaient alors obligés de rentrer au port pour se faire radouber ou faire remplacer les mâts et les vergues emportés dans le combat. D'où provenaient les bois qui leur servaient à faire ces réparations?

(1) C'étaient les esclaves chrétiens qui allaient couper les bois de construction maritime et les mettaient en œuvre; ce qui fait dire à Haedo (loco citato) : « Si les ouvriers chrétiens venaient à manquer aux Turcs, ceux-ci n'auraient peut-être pas un navire! » - N. de la R.

(2) Ils n'en prenaient que trop - et souvent sans la supériorité du nombre - dans le 16<sup>e</sup> siècle, époque de leur splendeur maritime, quand ils étaient commandés par des hommes de mer comme les deux Barberousse, Dragut, etc. Voir cette partie des annales d'Alger dans l'ouvrage déjà cité d'Haedo. - N. de la R.

C'est ce que nous apprend la série de documents arabes inédits, dont nous allons transcrire, par ordre chronologique, le texte et la traduction.

Ces mêmes documents éclaircissent certains points de l'histoire locale et nous font connaître les relations commerciales qui existaient entre la capitale de la Régence et les différents ports de la province de Constantine. Chacun des faits que nous allons relater, quelque insignifiant qu'il paraisse de prime abord, est un gain pour les annales du pays, parce qu'il sert à grouper et à classer d'autres particularités très-vagues jusqu'alors. Chacun de nous apportant ainsi sa pierre à l'édifice, la période de la domination turque, si vague jusqu'à présent, se reconstruira peu à peu jusqu'au jour où une main habile en réunira les matériaux dans une œuvre d'ensemble.

Il est de mon devoir, avant de terminer ce préambule, de remercier M. le capitaine Le Noble, chef du bureau arabe de Djidjeli. Sans son intervention gracieuse et empressée, il est probable que les vieux manuscrits arabes, lettres, chartes et diplômes, émanant des Pachas et des Beys, sur lesquels j'ai copié fidèlement la trentaine de textes qui vont suivre, n'auraient pas vu le jour et auraient été perdus pour l'histoire (1).

Constantine, mai 1868.

1.

La région montagneuse connue sous le nom de Kabilie Orientale, qui borde le littoral de notre province, est, sans contredit, celle qui possède les plus belles forêts de l'Algérie. Une puissante végétation la couvre de verdure; autant le versant Sud

(1) Ces documents appartiennent à Si Mohammed ben Amokran, kaïd de la tribu des Beni Siar, de Djidjeli. D'autres, dont il sera également question plus loin, sont les papiers de famille de Si Abd er-Rahman el-Fergani, khodja du bureau arabe de Djidjeli.

parait fauve et aride, autant la partie qui fait face à la mer est pleine de sève et de vie; sur de hautes collines sillonnées par de profonds ravins où murmurent constamment des eaux qui tombent en cascades, abondent le pin, le cèdre et toutes les variétés de chênes mélangés à une infinité d'autre essences. Mais l'arbre le plus estimé à cause de ses qualités résistantes et aussi par les dimensions majestueuses qu'il atteint dans certains cantons, notamment aux Beni Four'al, c'est le chêne zan dit alfarès (*quercus castaneifolia*), dont la société forestière algérienne tire aujourd'hui un si utile parti (1). Ces riches forêts furent-elles ou non exploitées jadis, surtout à l'époque de la toute puissance et de la plus grande splendeur du royaume de Bougie, sous les princes de la dynastie Hammadite? C'est ce que nous ne chercherons pas à savoir pour le moment. Les documents indigènes dont nous allons nous occuper ne remontant pas au-delà du 16<sup>ème</sup> siècle, c'est-à-dire au temps des Turcs, nous devons observer nous-même cette limite.

Le rideau de montagnes que nous venons de décrire sommairement a pour habitants une population berbère au caractère indépendant, quelque peu sauvage même à cause de ses luttes permanentes contre toute domination étrangère, mais qui possède le plus remarquable ensemble de qualités: elle est intelligente et, par dessus tout, laborieuse. Les Turcs ne purent jamais les réduire par la force et avaient même renoncé à l'espoir de la soumettre. Ils ont dû, bien des fois, payer de fortes rançons pour obtenir la mise en liberté de matelots de leur marine naufragés sur leurs côtes. Se mettre donc en relations commerciales avec ces kabiles et obtenir d'eux la faveur de pénétrer dans leur pays, pour tirer profit des produits naturels qui y abondent, n'était pas chose facile. Cependant, les Turcs y parvinrent à l'aide des

(1) Les habitants des Beni Four'al me disent qu'il existe dans leurs forêts un chêne Afarès qu'ils nomment *Tacha* Ou *Tachta*, réunissant les meilleures qualités. Son bois est plus dur, plus résistant et d'une couleur plus foncée que l'Afarès ordinaire. Sa feuille, plus large et d'un vert plus foncé, persiste davantage sur la branche. C'était celui que préféraient les turcs pour leur marine. Je suppose que c'est un arbre du genre du Rouvre d'Europe.

marabouts de la contrée même, auxquels ils constituèrent des droits seigneuriaux. Laissant de côté toute question d'amour-propre, quelquefois aussi de dignité, les Beys et les Pachas n'hésitaient pas, dès qu'ils avaient reconnu leur impuissance matérielle, à se servir d'un argument à toute époque irrésistible chez les indigènes: celui de la corruption. L'appât du gain ou d'ambitions à satisfaire leur attirait ainsi de nombreux partisans. Du reste, tous les moyens étaient bons alors pourvu qu'ils réussissent. Les Osmanlis, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans un autre travail, avaient une confiance peu solide dans les vertus spirituelles de ces prétendus santons, ils n'hésitaient pas à leur faire trancher la tête quand ils les gênaient, mais ils les traitaient aussi avec certains égards, pour ménager, flatter, dirais-je même, leur susceptibilité et s'en faire ainsi des alliés toutes les fois qu'ils en avaient besoin. Leur concours était très-utile pour calmer les esprits et faire pénétrer leur influence dans les masses.

A près que le pacha Salah Raïs, en 1555, eût arraché Bougie aux Espagnols, qui l'occupaient depuis quarante-cinq ans, un petit détachement de troupes turques, dont l'effectif dépassa rarement une centaine de janissaires, tint garnison dans les trois forts qui défendent cette ville. Avec des moyens d'action aussi faibles on ne pouvait guère se hasarder à courir la campagne, dans un pays d'un accès difficile, habité surtout par des populations éminemment guerrières et jalouses de leur indépendance traditionnelle.

Les Turcs voulant, néanmoins, étendre leurs relations dans la contrée se firent un allié du personnage religieux qui semble être celui qui, vers le 16<sup>me</sup> siècle, exerça le plus d'influence dans le pâté montagneux compris entre Bougie et Djidjeli. Ce personnage n'était autre que Sidi Mohammed Amokran (1), dont le

(1) Amokran **أمفران** que les Arabes prononcent mokran **مكران** où est venu mokrani, est un mot berbère dérivant du radical *moker* **مكر** qui signifie être grand et, par extension, être chef. On l'emploie aussi dans l'acception de l'ainé, le plus âgé. Par opposition, ils disent Amzian, du radical *mzi*, être petit, le cadet, le plus jeune.

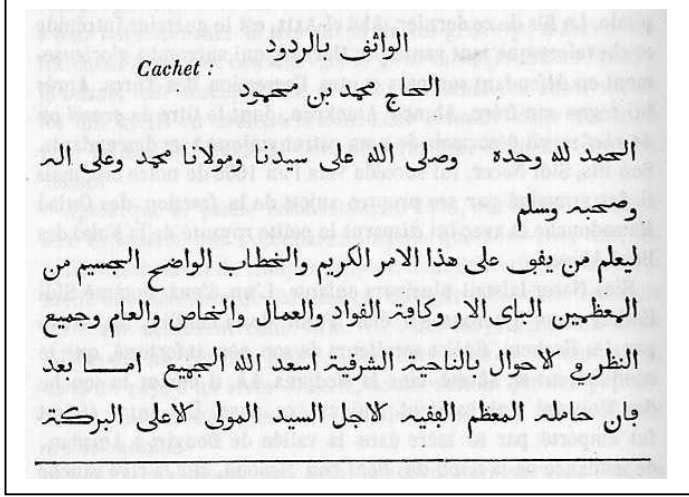
tombeau, abrité par une charmante petite koubba, se voit encore de nos jours auprès de Bougie, au milieu des bosquets de grenadiers. Il était de la famille des Mokrani, seigneurs, d'abord religieux puis politiques, de la Medjana, de laquelle j'ai préparé une monographie que j'espère publier plus tard. Ce travail entre dans des développements historiques que je ne crois pas à propos de répéter ici. Je me bornerai à dire, cependant, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que les Mokrani font remonter leur origine à Mahomet, conséquemment qu'ils seraient cherifs. Un de leurs ancêtres, Si Ahmed ben Abd er-Rahman, fonda au 16<sup>me</sup> siècle un petit royaume kabile, dont la Kalaâ des Beni Abbas devint la capitale. Le fils de ce dernier, Abd el-Aziz, est le guerrier intrépide et chevaleresque tant vanté par Marmol, qui succomba glorieusement en défendant son pays contre l'agression des Turcs. Après lui régna son frère, Ahmed Amokran, dont le titre de grand ou de chef servit désormais de nom patronymique à ses descendants. Son fils, Sidi Nacer, lui succéda vers l'an 1600 de notre ère, mais il fut assassiné par ses propres sujets de la fraction des Oulad Hamadouche et avec lui disparut la petite royauté de la Kalaâ des Beni Abbas.

Sidi Nacer laissait plusieurs enfants. L'un d'eux nommé Sidi Betka, nous ignorons s'il était l'aîné de la famille, fut sauvé par les Hachem, fidèles serviteurs de son père infortuné, qui le conduisirent en sûreté dans la Medjana. Là, il devint la souche des Mokrani qui habitent toujours ce pays. Un autre enfant fut emporté par sa mère dans la vallée de Bougie, à Amadan, dépendance de la tribu des Beni bou Mçaoud, sur la rive gauche de l'Oued Soumam, à sept lieues environ de la ville de Bougie. C'est là, de son côté, que cet enfant, nommé Mohammed Amokran, grandit et ne tarda pas à acquérir une certaine influence sur les peuplades kabiles, en raison de son illustre origine et des vertus religieuses dont il était lui-même doué.

Le chef de la garnison turque de Bougie entra en relations avec Si Mohammed Amokran et dût lui prodiguer toute sorte de faveur, car la tradition locale rapporte que le saint marabout abandonna la zaouia qu'il avait fondée chez les Beni bou Mçaoud pour aller habiter Bougie, où il continua à résider jusqu'à sa

mort. Il laissa cinq enfants (1). Nous ne nous occuperons que du dernier, Si Abd el-Kader, au nom duquel sont établis les diplômes les plus anciens que nous ayons entre les mains; il en existe d'autres, me dit-on, qui leur sont antérieurs, mais ceux-là se trouvent à la zaouïa d'Amadan, où nous avons échoué dans nos démarches pour en obtenir communication.

Si Abd el-Kader ben Mohammed Amokran, marchant dans la même voie que son frère, rendit d'utiles services aux Turcs et, ceux-ci, pour l'en récompenser, lui accordèrent les faveurs que constate un premier diplôme dont voici le texte et la traduction (2)



(1) Il laissa:

- 1° Un fils de nom inconnu, qui resta dans la zaouïa des Barbacha, dont nous allons parler plus loin.
2. Le second fils s'établit chez les Beni Smaïl, de Sétif, et émigra ensuite en Tunisie.
- 3° Le troisième retourna dans la Medjana auprès de ses cousins. C'est ce qui a fait dire, par erreur; que les Mokrani de la Medjana descendaient de lui; la simple vérification des dates démontre le contraire.
- 4° Si el-Mihoub, qui s'établit chez les Ouled Nabet, kaïdat des Tababort. Ses descendants sont encore aujourd'hui près de Ziama.
- 5° Et, enfin, Si Abd el Kader, dont nous nous occupons dans ce travail.

(2) Je reproduis exactement tous ces textes arabes, sans corriger même les fautes d'orthographe qu'ils contiennent.

السيد عبد الفادر ابن المرحوم الوالى الصالح الفطاب الناصح  
الشيخ البركة سيدي محمد امفران نبعنا الله ببركاته واجاض علينا  
انعمنا عليه بكافة عرش برباشة الذي هما على ثلاث برفات  
برفته يقال لها اولاد عبد الله والبرفة الثانية يسمى ببيري  
والبرفة الثالثة التي تجمع الجميع يقال لها برباشة يكون  
الجميع كلهم زاوية له من جميع زواياه ويكون كلهم حسا  
عليه وعلى اعقاب اعقابه يتنفع بمفرهم. وزكاتهم وربعنا عليهم  
يد باى الارالمحال هذا الناحية الشرفية وعمالهم \* عن اذن المعظم  
الارفع مولانا الدولاتلى الحاج محمد باشا ايده الله بمنه امين  
اوسط شهر جماد الثانى سنة ١٠٩٣

#### TRADUCTION.

Cachet d'El-Hadj Mohammed ben Mahmoud Pacha (1) :

. Louange au Dieu unique !

. Que Dieu répande ses bénédictions sur votre seigneur et notre maître Mahomet, sur sa famille et sur ses compagnons. Salut.

» Faisons savoir à quiconque verra cet ordre généreux, cet écrit manifeste, resplendissant, aux illustres beys, à la totalité des kaïds, les agents du gouvernement, les notables et la masse du peuple et tous les fonctionnaires de la province de l'Est (de Constantine). Que Dieu les fasse tous prospérer; - que le porteur du présent, le très-illustre, le docteur en droit, très-glorieux, le sied, le maître élevé, béni de Dieu, le sied Abd el Kader,

(1) El-Hadj Mohammed ben Mahmoud, surnommé El Triki, fut le premier gouverneur d'Alger choisi à l'élection par les janissaires, sous le titre de doulatli et de dey. Son règne, commencé en 1671, finit par sa fuite, que certaines autorités placent en 1681, mais qu'il faut reculer jusqu'à l'année suivante, d'après le présent acte, - N de la R.

frs de feu le saint, le vertueux, le sincère chef mystique, le cheikh béni, Sidi Mohammed Amokran; - que Dieu nous fasse participer aux grâces qu'il lui a accordés et nous élève à son niveau.

<< Nous lui avons accordé la totalité de la tribu des Berbacha, qui se subdivise en trois fractions: la première, dite des Oulad Abd Allah, la seconde, nommée Berri et la dernière, qui relie les deux précédentes, est nommée Berbacha (1).

<< Leur totalité deviendra (territoire) zaouia et sera comprise dans l'ensemble des zaouia (du porteur du diplôme). Elles seront toutes constituées habous en sa faveur et en faveur des descendants de ses descendants qui bénéficieront de leur impôt et de leur zekkat. Nous les avons retirées de l'autorité des beys commandant les corps de troupe dans la province de l'Est, ainsi que des fonctionnaires gouvernementaux de ladite province.

» Par ordre du très-illustre, très-élevé, notre seigneur le Doulatli El-Hadj Mohammed Pacha. Que Dieu le protège par sa bonté. Amen.

<< A date du milieu du mois de Djoumad Tani, de l'an 1093 (juin 1682).

Le diplôme qui précède fut ensuite renouvelé par d'autres titres exactement semblables en faveur des descendants de Sidi Abd el-Kader ben Mohammed Amokran. Nous ne croyons pas utile de les reproduire par la raison qu'ils sont copiés textuellement sur le premier. Il convient cependant d'indiquer le nom des titulaires de ces diplômes, ne serait-ce que pour prendre note de la famille des Amokran.

1° Au mois de Djoumada 2me de l'année 1107 (1695) E]-Hadj Ahmed Bey (2) renouvelle les privilèges accordés sur les trois

(1) La tribu des Berbacha est située à 9 lieues Sud de Bougie, sur la rive droite de la vallée. Les fractions des Oulad Abd Allah et de Berri, près de l'Oued Amizour, portent aujourd'hui encore les mêmes noms. Elles font partie de la confédération des Djebabra, sous les ordres des Oulad ou Rabah. Ce pays est riche en céréales, en oliviers et en arbres fruitiers.

(2) Ce gouverneur d'Alger, qui régna de 1695 à 1698, est, appelé El Hadj Abmed ben el-Hadj Mosli, sur son tombeau, à la mosquée de Sidi Abd er-Rahman el-Thalebi. - *N. de la R.*

fractions des Berbacha en faveur de Si Mohammed, fils de feu Abd el Kader.

2° Au mois de Moharrem 1109 (juillet 1697) Hussein Dey délivre un nouveau brevet semblable au précédent au même Si Mohammed ben Abd el-Kader (1).

Voici maintenant le premier document qui fait mention de l'exploitation de la Karasta.

TEXTE.

الحمد لله وحده

ليعلم من يفوق على هذا الامر الكريم والخطاب الواضع الجسميم  
العلی شأنه وفدره من باي لار الناحية الشرفية وكافة الفواد والعمال  
والخاص والعام وجميع المتصرفين في الاحوال ببلدنا الجزائر  
المحيية بالله تعالى وبلد بجاية سدد الله الجميع ووفى الكل  
الى الصالح القول وحسن الصنيع اما بعد فان حامله المكرم  
الوجيه البركة السيد محمد الشريفي ابن المرحوم بكرم الحبي  
الفيوم المقدس المنغمس الشيخ سيدي عبد الفادر بن سيدي  
محمد امفران انعمنا عليه وفدمناه على كابتة زواياه وافيناه في مقام  
والده المذكور وانزلناه بمنزلته ينظر في امور الزوايا المذكورين  
ويكونوا كلهم عند نظره وسعه وطاعته واطلفنا يده فيهم بحيث  
يتشبع بخراجهم جريا في ذلك على سبيل عادته الهلومة وعادة  
السادات المرابطين اسلاجه المتقدمين فيله السابفة المبهومة  
كما انعمنا عليه بزوايته بنى بو مسعود وحسنها عليه وعلى عافيه

(1) Hassan Karabar'li - et aussi Hassan Chaouche. parce que lors de son élection il était chef des chaouches - régna de 1608 à 1700. - *N. de la R.*

وعاقب اعقابهم ذلك صدفا منا عليه لوجه الله العظيم ورجاء  
 ثوابه الحسيم ولاطعامه للفقراء والمساكين وعلى كافة اهل الزاوية  
 المذكورين خصوصا زاوية بنى بومسعود ان يكون كلهم عند نظره  
 وسعته وطاعته كما اننا افمناه في مقام والده المذكور على شغل  
 البايلك الكاين بالبلد المذكورة يجري عليه مثل الكراسته  
 وغيرها من غير ممانع لم في ذلك مع حرمة واحترامه ورعيه وحفظ  
 جنابه بحيث لا تبتك له حرمة ولا من يتعدى عليه ولا على كافة  
 زاوية ولا يكلمهم احد بشي من التكاليف المخزنية \* عن اذن المعظم  
 الاربع الدولاتلى السيد مصطفى داي اواخر حجة الحرام عام ١١١٤

*Cachet au dos.*

### TRADUCTION

<< Louange au Dieu unique!

<< Faisons savoir à quiconque lira cet ordre généreux, cet écrit manifeste, élevé dans son but et dans sa portée, d'entre les beys de la province de l'Est, la totalité des kaïds et des agents du gouvernement, les notables et la masse du peuple, tous ceux qui administrent les populations dans cette ville d'Alger, la bien gardée de Dieu très-haut, ainsi que ceux de la ville de Bougie, que Dieu les affermis, les maintienne dans un bon esprit et dans la meilleure des gestions;

" (Faisons savoir) que nous avons laissé tomber nos faveurs sur le porteur du présent brevet, l'honorable, le respectable, béni de Dieu, Si Mohammed Cherif, fils de celui qui a obtenu la miséricorde du Dieu vivant et immuable, le sanctifié, qui s'est voué à la divinité, le cheikh Sidi Abd el-Kader, fils de Sidi Mohammed Amokran. Nous l'avons mis à la tête de toutes ses zaouïa et nous l'avons élevé à ce poste en remplacement de son père sus-désigné. Il sera à son lieu et place et aura la haute gestion

des affaires desdites zaouïa. Elles seront toutes sous sa surveillance, son autorité et son nom. Nous les avons entièrement abandonnées entre ses mains afin qu'il jouisse de leurs revenus, suivant en cela l'usage consacré et l'habitude bien connue de la part de leurs saintetés les anciens marabouts ses aïeux qui l'ont précédé. Nous lui avons également accordé la zaouïa des Beni bou Mçaoud (1), que nous avons constituée en habous en sa faveur, puis en faveur de ses descendants. Nous lui avons fait ce don en vue de plaire au Dieu sublime, dans l'espérance d'obtenir ses récompenses infinies et à cause de la nourriture qu'il distribue charitablement aux pauvres et aux malheureux.

<< Nous lui avons accordé (l'autorité sur) la totalité de la population des zaouïa susdites et principalement de celle de la zaouïa des Beni bou Mçaoud. Ces populations seront toutes sous sa surveillance, sous son nom et son autorité.

1) De même, nous l'avons substitué à son père pour les affaires du gouvernement dans ladite ville (de Bougie) et dont il aura à s'occuper: telles que les affaires de la Karasta autres dont il est chargé, sans qu'il éprouve aucune entrave; il sera l'objet du respect, de la considération et des égards qui lui sont dûs, en sorte qu'aucune atteinte ne soit portée à sa dignité. Nul ne pourra empiéter sur ses privilèges ni sur ce qui dépend de la totalité de ses zaouïa. Nul ne pourra non plus imposer aux habitants des zaouïa aucune des charges exigées par l'état.

<< Par ordre de l'Altesse, le très-grand Doulati Si Moustafa Dey (2).

<< A la date de la fin du mois de Heudja sacré de l'an f 1114 (mai 1702).

Au dos de cette pièce est le cachet du dey.

Le titre qui précède est renouvelé en faveur du même personnage :

(1) Le territoire de la zaouïa des Beni bou Mçaoud, situé sur la rive gauche de la Soumam, comprend sept villages. Le principal est celui d'Amadou où réside encore une branche de la famille des O. Amokran.

(2) Moustafa Dey - surnommé Alchi ou le cuisinier - régna de 1700 à 1706. - N. de la R.

1° Au commencement du mois de Safer 1119 (1705) par Mohammed Dey, dit Kerrache (1).  
2° Au deuxième tiers de Djoumada 2me de l'an 1122 (1710) par Ali Dey (2).  
3° En 1123 et 1125 par le même dey.  
4° En 1131 par Mohammed Pacha (3).  
5° A la fin du mois de Safer de l'an 1136 (1723) par Mohammed Pacha. Dans ce nouveau diplôme le nom de la tribu zaouïa est écrit Bourbacha **بورباشة** au lieu de Berbacha **برباشة** comme dans les précédents. La fraction de Berri n'y figure plus et est remplacée. par celle de Bou Rouman **بورومان** de la même tribu.

L. Charles Feraud,  
Interprète de l'armée.

( à suivre)

(1) Il y a ici erreur de date et de nom, car il s'agit évidemment de Mohammed *Bakdache*, qui fut dey d'Alger de 1707 à 1710. Nous puisons les éléments de cette double rectification dans le *Tohfat el-Mardhia fi'd Daoul el-Bakdachia* (l'hommage agréable sur le règne de Bakdache (m° 379 de la Bibliot. d'Alger). - *N. de la R.*

(2) Cet Ali, qui a les surnoms de Bache Chaouche (chef des chaouches), d'Ouzoun (le long) et de Bou Seba (l'homme au doigt *absent*), parce que. dans une dispute à propos d'une femme, il avait perdu un pouce, fut le premier gouverneur d'Alger qui cumula les titres et les fonctions de pacha et de dey. La suzeraineté de la Porte Ottomane à partir de son règne se borna donc à l'envoi du caftan d'investiture en échange des cadeaux adressés à Constantinople par le nouvel élu. Ali bou Seba régna du 14 août 1710 au 13 avril 1718. - *N. de la R.*

(3) Mohammed ben Hassan, khaznadj, est élu dey-pacha le 13 avril 1718 et assassiné à la porte de la Marine le 18 mai, 1724. - *N. de la R.*